

**LIGNES  
DIRECTRICES**  
Chablais

Projet d'agglo franco-valdo-genevois



## Tables rondes

Samedi 6 février 2010 de 9h à 12h

City Green à Veigy-Foncenex

### Dossier du participant

#### Sommaire

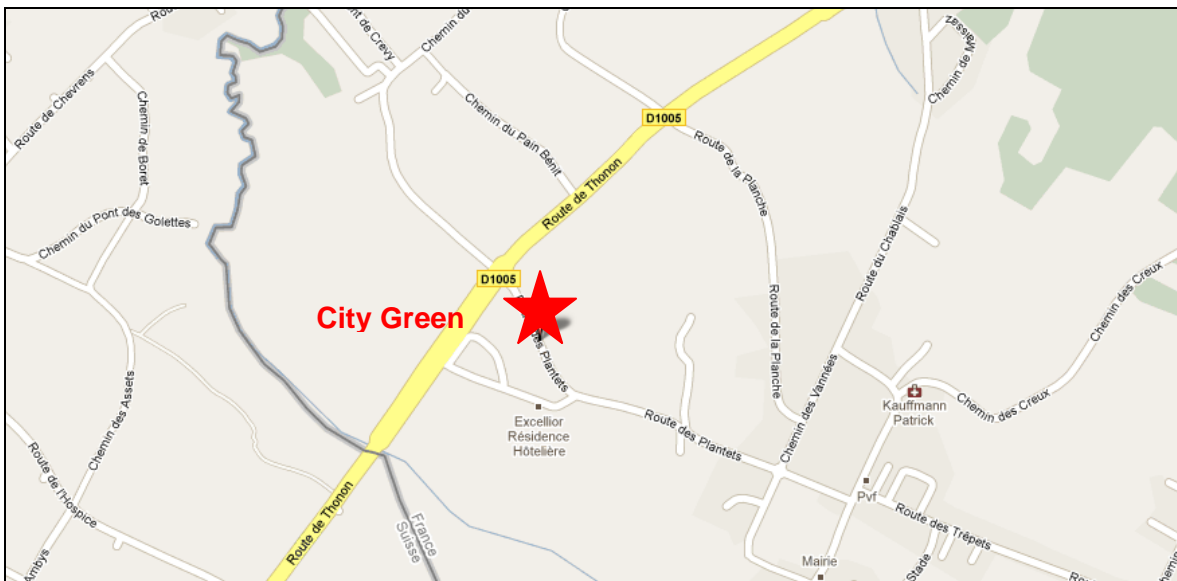
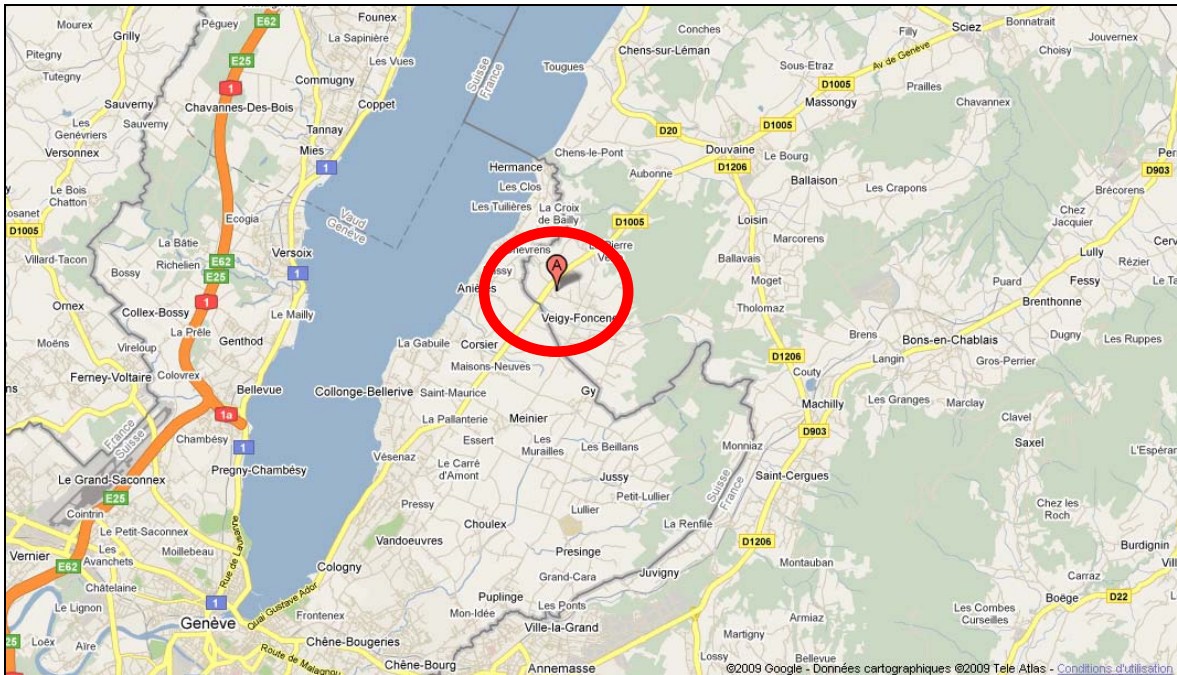
- ❖ Plan d'accès
- ❖ Objectifs et programme des tables rondes
- ❖ Lettre d'information n°3 du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
- ❖ Résumé du cahier des charges de l'étude



## Plan d'accès

Adresse :

City Green  
740, route des Plantets  
74140 Veigy-Foncenex





## Objectifs et programme des tables rondes

### Rappel

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a prévu sa mise en œuvre par le biais de projets de territoires à l'échelle de ses axes de développement : les « Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération » (PACA) et pour les territoires plus étendus, les « Lignes directrices ». Pour le territoire du Chablais allant de Genève à Thonon-les-Bains, c'est ce type d'étude qui a été retenu. Contrairement aux PACA, l'élaboration de l'étude des Lignes directrices du Chablais n'est pas prévue sous forme d'études test ; une seule équipe (urbaniste, ingénieur transports, et/ou paysagiste et/ou ingénieur environnement) travaille à l'élaboration d'une proposition de développement qui servira de base d'échange entre élus, professionnels de l'aménagement ou de l'urbanisme et la société civile. Le principe consiste à pouvoir disposer d'une vision d'ensemble sur le développement transfrontalier du territoire, de manière à pouvoir en discuter largement, avant que les décisions ne soient prises par chacune des entités française et suisse concernées.

Suite à l'atelier avec le comité de pilotage composé des élus du périmètre d'étude, un échange est organisé sous forme de tables rondes avec les représentants de la société civile et les élus des conseils municipaux du périmètre.

**La phase de concertation avec les représentants de la société civile et des élus des conseils municipaux se déroulera pour les Lignes directrices du Chablais le 6 février 2010 de 9h à 12h.**

Les partenaires invités pour échanger avec les auteurs des projets, les membres du comité de pilotage et du groupe d'appui de l'administration (GRAD) sont issus des conseils municipaux des communes concernées (française et genevoise), des autres collectivités locales, de la société civile et des milieux professionnels concernés par le sujet (associations, syndicats, conseils ou commissions, etc.).

Les résultats des échanges seront transcrits sous forme de rapport et transmis aux mandataires afin d'être intégrés dans la suite de leur travail.

### Objectifs de cette étape

- Prendre connaissance de l'esquisse (avec ou sans variantes) dans son état actuel (intermédiaire) d'avancement ;
- Échanger les points de vue sur les scénarios présentés, afin de distinguer ce qui pourra être considéré comme acquis à la fin des échanges, de ce qui devra être retravaillé et approfondi ;
- Enrichir la démarche de projet par les apports des différents milieux invités ;
- Permettre à chacun d'entendre et de prendre connaissance des avis des autres participants.



## **Principes retenus pour les invitations**

La liste des invités a été faite en respectant plusieurs critères :

- Le fait d'être concerné par le développement de ce territoire ;
- La représentativité des différentes composantes de la société civile des deux pays ;
- Et un nombre total permettant de travailler (maximum 100 ou 200 personnes).

## **Grandes étapes du déroulement de la rencontre**

- Les participants sont réunis en tables de 10 personnes maximum, ils disposent du matériel nécessaire pour transcrire le résultat de leurs discussions (planches extraites des projets, questionnaire à remplir, ...) ;
- Les chefs de projet présentent la démarche générale du Projet d'agglomération et le territoire des Lignes directrices du Chablais ;
- Le mandataire présente son projet ;
- Les tables rondes travaillent librement : elles doivent remplir le questionnaire et peuvent dessiner leurs propositions spatialisées. Les auteurs du projet ou les représentants des administrations sont à disposition pour répondre aux questions (informations ou compréhension) ;
- Les chefs de projet passent d'une table à l'autre pour récolter les propositions et se chargent de faire le rapport en plenum en fin de séance ;
- Les questionnaires remplis et les esquisses dessinées sont récoltés pour constituer la mémoire des échanges.



## Programme détaillé de la journée

Accueil des participants à partir de 8h30.

Phases et contenu		Qui	Temps prévu
1	Ouverture de la ½ journée	Animateur	9h – 9h10 10'
2	Présentation de la démarche	Frédéric Bessat	9h10 – 9h20 10'
3	<b>Présentation du projet : Passager des villes, Transitec, CSD Azur</b>	Mandataires	9h20 – 10h20 60'
4	Travail de groupe par table avec possibilité d'échanges avec les auteurs du projet	Tous	10h20 – 11h20 60'
5	Synthèse en plenum par les chefs de projet	Philippe Viala Cyrielle Tosi Sylvain Ferretti Frédéric Bessat	11h20 – 11h50 30'
6	Conclusion et remerciements, Apéritif	Frédéric Bessat	11h50 – 12h 10'

# LA LETTRE

## du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

INTERVIEW

L'agriculture et la nature sont des enjeux majeurs pour l'agglomération franco-valdo-genevoise : voilà ce qu'énonçait fortement la Charte du Projet d'agglomération signée en décembre 2007 par ses 18 partenaires français, vaudois et genevois. Encore faut-il que leurs conditions d'existence soient assurées ! Pour faire le point sur ces questions sensibles, *La Lettre* a rencontré François Haldemann, Président d'AgriGenève et Damien Hiribarrondo, Directeur de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna) de la Haute-Savoie.

**La Lettre :** Quel est l'avenir des espaces naturels et agricoles dans l'agglomération ?



**François Haldemann :** Qu'ils soient français ou suisses, les agriculteurs de l'agglomération ont pour la plupart de petites exploitations, souvent familiales, qui ne parviendront jamais à concurrencer la grande agriculture industrielle. Pour rester en activité dans un marché de plus en plus ouvert, ils ont besoin de deux ressources : des terres qui sont leur outil de production - et pas seulement des lieux de promenade pour citadins ; et des partenariats avec le monde urbain qui leur assurent des revenus décents.



**Damien Hiribarrondo :** Tous les territoires de l'agglomération font l'objet de multiples usages. Chacun doit trouver sa place en apprenant à vivre avec les autres. L'agriculture n'est plus la seule gestionnaire des espaces ouverts, mais doit de plus en plus composer avec l'urbanisation, la nature, les loisirs et les besoins de respiration de l'agglomération. Le défi est de concilier ces nombreuses fonctions dans des espaces de plus en plus contraints.

**L. L. :** Quelles sont les revendications des acteurs de l'agriculture et de la nature face à la structuration de l'agglomération transfrontalière ?

**F. H. :** Les agriculteurs sont conscients des besoins fonciers de l'urbanisation – notamment pour le logement. AgriGenève et les Chambres d'agriculture de l'Ain et de la Haute-Savoie



Les Prés de Genève et la Plaine de l'Aire

ne s'opposent pas, sur le principe, aux grands déclassements de zone agricole prévus. Mais elles posent leurs conditions : les terres agricoles perdues doivent servir à construire des quartiers de forte densité, clairement séparés des surfaces cultivées.

**D. H. :** Pendant des décennies, l'urbanisation extensive et le mitage du territoire ont détruit de précieux milieux naturels. Le Projet d'agglomération doit poursuivre les efforts engagés pour inverser cette tendance. En réalisant d'importantes économies d'espace, grâce à des urbanisations denses, il permettra de mieux préserver la biodiversité, les sites naturels et les paysages.

**L. L. :** Qu'attendez-vous du Projet d'agglomération ?

**F. H. :** L'agglomération ne doit pas éliminer les paysans, mais les aider à exister en préservant les terres agricoles, en anticipant les transformations à venir et en multipliant les partenariats nécessaires à leur survie économique.

**D. H. :** Pour concrétiser les objectifs affichés en 2007, le Projet d'agglomération doit être ambitieux et novateur. Nous attendons que les élus prennent des risques afin d'assurer la préservation des espaces naturels et de la biodiversité qu'ils abritent face aux enjeux économiques et sociaux qui s'expriment sur ce territoire. Pour faire bouger les acteurs rapidement, il faut impulser de nouvelles idées... avec des financements à la clé !

### Comment recevoir La Lettre ?

► Inscription sur le site internet [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org), rubrique « La Lettre d'information ».

## Corridors biologiques : à maintenir et à rétablir

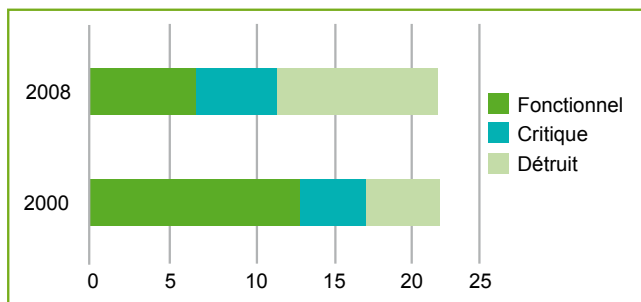
Éléments de liaison entre les habitats naturels de la faune et de la flore, les corridors biologiques jouent un rôle primordial pour la circulation des espèces et la préservation de la biodiversité. Ces espaces très ordinaires - haies, cours d'eau, bords de routes, etc. - ont longtemps été oubliés dans la gestion des territoires. En 2010, dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité, le Projet d'agglomération leur réserve une place de premier ordre.

Le fait de considérer les territoires à l'échelle de l'agglomération met clairement en évidence l'importance majeure des corridors, qui permettent la connexion des habitats naturels et des sites protégés. L'engagement des partenaires en 2007 va déboucher sur deux résultats : un diagnostic partagé et un contrat commun.

### Diagnostic : arrêter la dégradation

Un diagnostic franco-valdo-genevois est en cours d'élaboration par tous les acteurs compétents de part et d'autre de la frontière (liste en bas de page).

De nombreux corridors à grande faune (notamment cerf, sanglier, chevreuil) ont été dégradés ou interrompus, par exemple lors de la construction de l'autoroute A40.



Évolution des 22 principaux corridors grande faune du bassin genevois

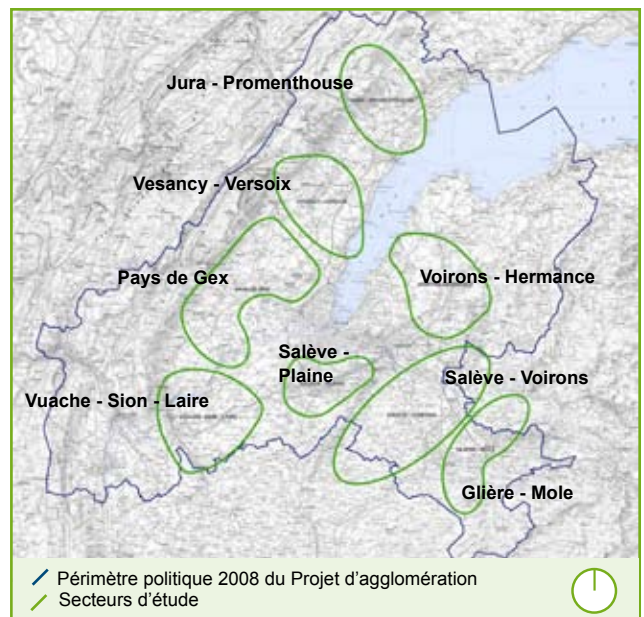
Les corridors biologiques au sens large, identifiant les réseaux vert (forêts), bleu (cours d'eau) et jaune (espaces agricoles), avaient été recensés en 2004 sur le canton de Genève. Cette analyse est actuellement étendue à l'ensemble de l'agglomération transfrontalière. Les premiers résultats montrent une forte fragmentation des milieux, impliquant localement des pertes de biodiversité. À titre d'exemple, dans le canton de Genève, sur les 15'000 espèces animales et végétales recensées, 30 % sont considérées comme menacées.

Ces dernières années, des actions ciblées ont permis de rétablir un certain nombre de connexions, comme la renaturation des cours d'eau, la création d'échelles à poissons et la mise en place de réseaux agro-environnementaux. Mais bien d'autres actions restent nécessaires.

### Mise en œuvre : les contrats de corridors biologiques

En 2007, le Plan paysage du Projet d'agglomération avait recensé les corridors à préserver et à rétablir. Pour mettre en œuvre ce plan, des contrats de corridors biologiques sont en cours d'élaboration, en partenariat entre les autorités publiques et les associations de défense de l'environnement, sous l'impulsion de la Région Rhône-Alpes. Pour cela, des ateliers réunissant ces acteurs ont eu lieu en 2009 et se termineront en 2010.

Chaque contrat porte sur l'un des huit secteurs prioritaires (ci-dessous). Il fixe les mesures à concrétiser pour améliorer la connectivité biologique du territoire (de la plantation de haies à la construction de ponts sur autoroutes ou voies ferrées).



Corridors biologiques : les secteurs d'étude (avril 2009)

Les résultats préliminaires alimenteront un séminaire d'agglomération en septembre 2010. Les premiers contrats seront signés entre les partenaires début 2011.

► [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org), rubrique **Projet d'agglomération / Thématiques / Environnement**

Les contrats corridors biologiques sont élaborés avec la participation et le soutien de :

# Agriculture : vers un Projet agricole transfrontalier

Les espaces agricoles ont longtemps été perçus comme des réserves foncières pour l'urbanisation. Alors que les questions de souveraineté et de sécurité alimentaire apparaissent comme des enjeux majeurs du XXI<sup>ème</sup> siècle, le Projet d'agglomération initie une nouvelle voie pour les relations entre agriculture et urbanisation. Ainsi, les milieux agricoles qui participent activement à la démarche proposent d'organiser et de dimensionner le développement en faisant valoir leurs besoins propres pour établir un nouvel équilibre durable.

L'agglomération franco-valdo-genevoise compte 1'300 exploitations agricoles réparties sur 43 % de son territoire, qui génèrent 6'000 emplois directs et 30'000 emplois indirects. Ces activités sont importantes pour l'avenir de l'agglomération. Le monde agricole est responsable des espaces ouverts, composants primordiales du paysage, et joue un rôle dans la sécurité alimentaire d'une agglomération fortement dépendante vis à vis de l'extérieur.

En 2007, les partenaires du Projet d'agglomération se sont engagés à limiter la perte de surface agricole à 25 km<sup>2</sup>, contre plus de 50 km<sup>2</sup> si l'étalement urbain devait se poursuivre selon la tendance actuelle. Ils se sont associés aux Chambres d'agriculture de l'Ain et de la Haute-Savoie, AgriGenève et Prometerre (canton de Vaud) pour constituer un groupe de travail très actif sur l'agriculture de l'agglomération.

## Identifier et partager les enjeux agricoles

Une première manière de faire valoir le point de vue des agriculteurs a consisté à élaborer un outil permettant d'objectiver les impacts de l'urbanisation sur l'agriculture. Une vingtaine d'indicateurs ont ainsi été développés pour mesurer les surfaces, leur qualité, leur morcellement, les investissements réalisés, les filières de production spéciales, la valeur paysagère des sites, etc. Une carte recense les zones agricoles perdues récemment et celles qui sont soumises à une pression plus ou moins forte de l'urbanisation.



L'agglomération vue du Mont Salève

Ces indicateurs sont utilisés pour évaluer les propositions des études tests sur les huit Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) et effectuer ainsi des choix raisonnés.

## L'agriculture comme projet

Une autre manière de placer l'agriculture au centre du Projet d'agglomération consiste à la positionner comme un acteur du développement. Le groupe de travail est engagé dans la



Cohabitation entre agriculture et urbanisation

mise au point d'un véritable projet agricole transfrontalier, fondé sur quatre orientations :

- ▶ la valorisation des produits locaux,
- ▶ l'identification de secteurs où l'agriculture est primordiale et doit le rester,
- ▶ le recensement des structures nécessaires à certaines filières de production,
- ▶ un traitement des franges d'urbanisation organisant la coopération entre le monde urbain et le monde agricole.

[www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)

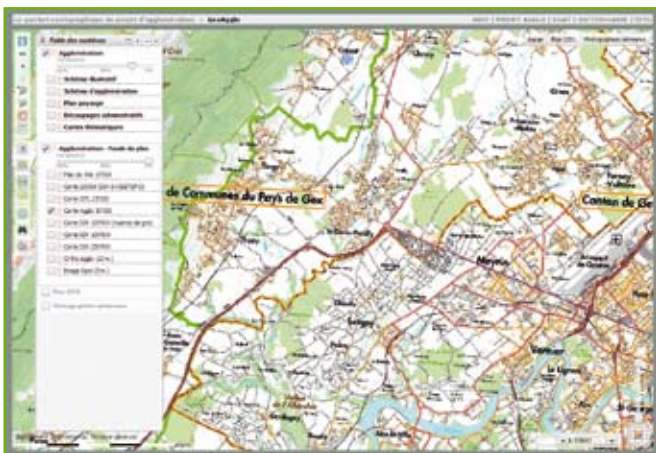
Rubrique Projet d'agglomération / Thématiques / Agriculture :

- Cahier n°13-1 : Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture (juin 2009),
- L'agriculture dans l'aménagement du territoire franco-valdo-genevois : synthèse du diagnostic de l'espace agricole transfrontalier sous l'égide du CRFG (février 2007).

## GéoAgglo : le guichet cartographique transfrontalier, une première européenne !

Il y a un an, les efforts conjoints du canton de Genève, de l'IGN et de Swisstopo avaient débouché sur l'édition d'une carte touristique unifiée de l'agglomération transfrontalière. Aujourd'hui, l'agglomération franco-valdo-genevoise possède son géoportail. L'application, une extension du Système d'information du territoire genevois (SITG), permet à chacun de composer librement des cartes sur les sujets qu'il souhaite, en sélectionnant les couches d'information pertinentes. Fonds de carte, orthophotos, cartes thématiques, découpages administratifs : tous ces éléments sont à votre disposition.

► [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org), rubrique GéoAgglo



Extrait de la carte touristique transfrontalière sur GéoAgglo

## La Région Rhône-Alpes renforce son engagement pour la mise en œuvre du Projet d'agglomération

Le 9 novembre 2009, Robert Borrel, Président de l'Association régionale de coopération du Genevois et Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes, accompagnés des partenaires du Projet d'agglomération, ont signé le protocole d'actions du Grand projet Rhône-Alpes. L'objectif est d'accompagner l'évolution durable de l'agglomération franco-valdo-genevoise, plaçant les habitants de ce territoire au cœur de ce projet transfrontalier. **11,5 M€ sont ainsi alloués pour la période 2008-2014, affectés à la réalisation d'un programme d'actions détaillé.**

► [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org), rubrique Cadre d'actions / Grand projet Rhône-Alpes

## Le Projet d'agglomération, « Projet-modèle » de la Confédération suisse

À la différence de la plupart des autres agglomérations suisses, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois aborde non seulement les questions d'urbanisation, de mobilité et d'environnement, mais porte également sur les politiques de services qui organisent la vie quotidienne des populations. Cette approche à la fois urbanistique et sociale a retenu l'intérêt de la Confédération, qui soutient une réflexion de fond sur « le projet urbain, médiateur et levier de la solidarité territoriale transfrontalière ». La démarche est conduite dans le cadre de la politique fédérale des Projets-modèles. Elle débouchera sur la production d'un livre bilingue, à paraître fin 2010.

## Les rendez-vous des PACA et des Lignes directrices pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2010

► **2 février, 18h30-21h** : présentation publique des scénarios d'aménagement retenus pour le PACA Genève-Meyrin-St Genis

Du 3 au 12 février : exposition publique des résultats de l'étude de test.

► **6 février** : tables rondes des Lignes directrices du Chablais

Les tables rondes s'adressent aux élus et aux représentants de la société civile concernés par ce périmètre.

► **12 février** : 2<sup>èmes</sup> tables rondes du PACA Genève-Ferney-Gex

► **20 mars** : 1<sup>ères</sup> tables rondes du PACA Carouge-Veyrier-Etrembières

► **29 mars** : tables rondes communes des PACA Bernex et St Julien-Plaine de l'Aire

Les tables rondes s'adressent aux élus et aux représentants de la société civile concernés par ces deux périmètres.

► **30 mars, 18h30-21h** : présentation publique des scénarios d'aménagement retenus pour le PACA Genève-Ferney-Gex

Du 31 mars au 9 avril : exposition publique des résultats de l'étude test.

**Projet d'agglo**  
franco-valdo-genevois

CRFG  
comité régional franco-genevois



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Rhône-Alpes Région

La Lettre d'information du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Directrice de rédaction : Marie Caruso Rédaction : Richard Quincert  
Comité de rédaction : Ingrid Carini, Pascale Roulet Mariani, Bernard Leutenegger, Bruno Beurret Crédits des illustrations : p.1 Marcellin Barthassat / atelier ar-ter ; p.3 Guy Deriaz ; p.4 SITG Réalisation : Porteur d'image Impression : Kalistene Tirage : 10'000 exemplaires

Dépôt légal à parution et ISSN en cours

Coordonnées : Clos Babuty, 27 rue Jean Jaurès, F-74100 Ambilly  
infos@projet-agglo.org www.projet-agglo.org

Imprimé sur papier recyclé - ne peut être vendu



# LE POINT...

## sur les projections démographiques

Les partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois se sont fixés pour objectif d'organiser le territoire de manière à pouvoir accueillir 200'000 habitants et 100'000 emplois supplémentaires d'ici 2030. D'où proviennent ces chiffres ? Ne sont-ils pas surévalués ? Ne serait-il pas préférable de partir d'hypothèses plus modestes pour organiser une urbanisation plus progressive ?

### L'éventail des futurs possibles

Depuis cinquante ans, malgré plusieurs crises et ralentissements, la croissance démographique de Genève et de sa région s'est poursuivie à un rythme soutenu, y compris ces derniers mois. L'éventualité d'une perte d'attractivité brutale semble donc peu plausible : on peut raisonnablement envisager une poursuite de cette tendance sur le long terme.

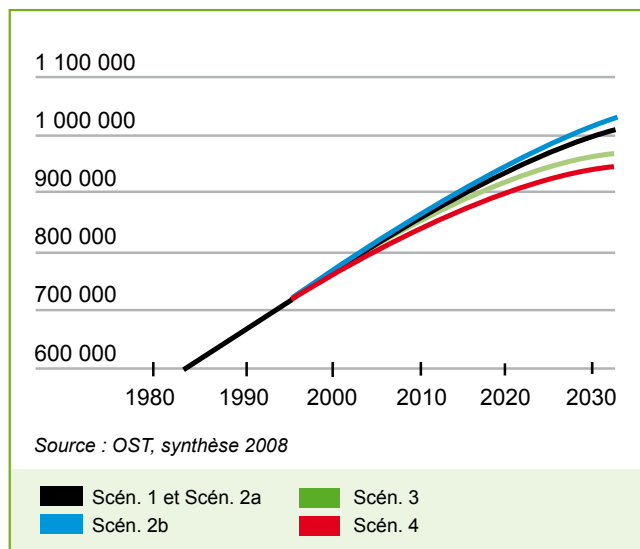
Les projections démographiques élaborées en 2008 par l'Observatoire statistique transfrontalier (OST) se fondent sur une analyse des mouvements de population. Elles tiennent compte de deux groupes de facteurs :

- l'évolution des taux de fécondité et de mortalité des résidents,
- les apports migratoires liés aux conjonctures économiques et les capacités d'accueil en logements des territoires.

### Qu'est ce que l'Observatoire statistique transfrontalier ?

Créé en 2001 à l'initiative du Comité régional franco-genevois (CRFG) et mis en œuvre par l'Office cantonal de la statistique du canton de Genève (OCSTAT) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Rhône-Alpes, l'OST couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons suisses de Genève et de Vaud. Il suit les évolutions dans la région transfrontalière et effectue des analyses thématiques ainsi que des études prospectives. L'OST a par ailleurs mandaté le Service cantonal de recherche et d'information statistique du canton de Vaud (SCRIS) pour élaborer des projections démographiques à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

► [www.statregio-francosuisse.net](http://www.statregio-francosuisse.net)



Évolution de la population franco-valdo-genevoise, de 1983 à 2030, par scénario

Pour cadrer l'éventail des futurs possibles, l'OST a construit cinq scénarios prospectifs : croissance forte en périphérie (1), forte (2a) ou très forte au centre (2b), débordant hors de l'agglomération (3) ou ralentie par un contexte économique défavorable (4). Ces scénarios permettent d'avancer une fourchette de croissance globale. En 2030, l'agglomération pourrait compter de 950'000 à plus d'un million d'habitants, soit 160'000 à 235'000 habitants de plus qu'en 2005. Ces scénarios dessinent des répartitions différentes de la croissance entre les territoires : stagnation ou renforcement du canton de Genève, ou développement fort de la périphérie, voire même poursuite de l'étalement urbain au-delà des limites de l'agglomération.

Quel scénario est le plus probable ? Tout dépendra des évolutions à venir et, particulièrement, de la conjoncture économique et de la capacité d'accueil que les territoires réussiront à assurer.

Dans tous les cas, le rythme de croissance sera moins marqué dans le canton de Genève que dans les territoires français et vaudois, qui gagneront donc en importance relative dans l'agglomération (de 44 % en 2005 à 49 % de la population totale en 2030).

### Comment recevoir La Lettre et Le Point ?

► Inscription sur le site internet [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org), rubrique « La Lettre d'information ».

	2000 <sup>1</sup>	2005 <sup>2</sup>	2007 <sup>2</sup>	2030				
				Scén. 1	Scén. 2a	Scén. 2b	Scén. 3	Scén. 4
<i>Genevois de l'Ain</i>	79 300	87 300	90 600	126 050	120 100	122 250	119 400	112 300
<i>Genevois de Hte-Savoie</i>	172 100	186 500	192 200	252 025	241 800	247 050	233 050	230 000
<i>District de Nyon</i>	71 100	78 000	81 900	113 200	108 300	109 400	110 425	106 300
<i>Canton de Genève</i>	413 600	441 000	447 600	516 125	537 300	549 300	510 725	502 300
<b>Agglomération</b>	<b>736 100</b>	<b>792 800</b>	<b>812 300</b>	<b>1 007 400</b>	<b>1 007 500</b>	<b>1 028 000</b>	<b>973 600</b>	<b>950 900</b>

<sup>1</sup> Pour le Genevois français de l'Ain ou de la Haute-Savoie, les chiffres proviennent du recensement de la population, réalisé en 1999.

<sup>2</sup> Pour le Genevois français de l'Ain ou de la Haute-Savoie, des estimations ont été réalisées en appliquant le scénario 1.

Source : OST, SCRIS

Évolution de la population dans l'agglomération franco-valdo-genevoise en 2000, 2005, 2007 et par scénario en 2030 (situation en fin d'année)

## Une divergence sérieuse avec les projections de l'Office fédéral de la statistique

Du côté français, les projections de l'Observatoire statistique transfrontalier (OST) sont en parfaite cohérence avec celles effectuées par l'INSEE pour les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. En revanche, pour la partie suisse, les projections élaborées par l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour le canton de Genève s'en écartent notablement.

Dans le cadre des projections transfrontalières, l'OST a prévu pour le canton de Genève une population de 500'000 à 550'000 habitants en 2030. De son côté, partant de scénarios établis à l'échelle nationale, puis répartis par canton, l'OFS avance le chiffre de 459'000 habitants en 2030 (scénario moyen). Il est à l'évidence sous-estimé puisque, en septembre 2009, la population cantonale se montait déjà à plus de 455'000 habitants.

Cette sous-évaluation pourrait être lourde de conséquences. En particulier, les projections de l'OFS sont utilisées par les autorités suisses pour évaluer les réserves de zones à bâtir autorisées et les besoins en infrastructures de transport, avec les financements correspondants – par exemple la nécessité d'une « troisième voie » ferroviaire entre Lausanne et Genève. Dénonçant des prévisions d'ores et déjà dépassées ou presque, le Conseil d'Etat genevois a demandé que les projections démographiques de l'OFS pour 2030 soient réexaminées.

### À quoi servent ces chiffres ?

Les projections démographiques servent à anticiper les évolutions de façon à prendre les mesures nécessaires en temps utile. Ainsi, les 200'000 habitants et 100'000 emplois supplémentaires évalués pour l'élaboration du Projet d'agglomération sont des ordres de grandeur plausibles, utilisés pour dimensionner l'urbanisation, les transports et assurer une gestion durable des espaces ouverts. Ils ne disent rien du rythme de croissance, qui dépendra de l'évolution observée et sera sans doute variable au fil du temps.

Les projections de l'OST montrent l'importance d'un rééquilibrage de l'agglomération entre habitat et emploi. Elles attirent également l'attention sur le vieillissement de la population : en 2030, les personnes âgées de plus de 65 ans représenteront près de 20 % du total, au lieu de 13 % en 2005.

La croissance ne doit pas être sous-estimée : telle est la leçon des prévisions trop faibles des années 90 à Genève, effectuées dans une conjoncture de relative stagnation économique. La démographie a repris avec un rythme bien plus soutenu que prévu. Les projets de développement urbain sur le canton de Genève n'ont été lancés qu'au début des années 2000 et ne commencent à porter leurs fruits que maintenant. Dans l'intervalle, la pénurie de logements s'est installée. Les handicaps résultant d'une sous-évaluation des besoins sont plus graves et moins faciles à corriger qu'une surestimation des besoins en constructions, faciles à réguler si la croissance se fait attendre.

« En matière de prospective territoriale, fixer des objectifs quantitatifs insuffisants est une faute particulièrement grave, car elle conduit inexorablement à provoquer des goulets d'étranglement, à sous-estimer les besoins de production foncière, à renforcer les pénuries et à induire des hausses de prix. En revanche, viser trop haut n'a pas d'inconvénients, car le rythme de la production peut s'ajuster sans difficulté à une demande un peu moins forte que prévu. » Jean-Paul Lacaze, « L'urbanisme à la française et la crise du logement », Urbanisme n° 348, mai-juin 2006, p. 85



## Résumé du cahier des charges de l'étude

L'étude des Lignes directrices du Chablais doit coordonner le développement de cette importante portion de territoire. L'étude proposera la mise en place de conditions cadres favorables à l'accueil de nouveaux habitants, emplois et services liés à la vie d'un axe de développement entre le cœur d'agglomération genevois et le centre régional de Thonon-les-Bains (au sens du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois).

Au terme de l'étude, il sera possible de présenter un concept territorial sur le périmètre des Lignes directrices du Chablais et des projets d'image directrice sur les centralités locales déjà identifiées dont notamment, Collonge-Bellerive, Thonon, Douvaine, Bons-en-Chablais Sciez et Perrignier. Ces projets viseront à proposer un projet urbain intégrant les potentiels de développement pour l'urbanisation (logements, équipements publics, activités économiques), la mobilité (transports individuels, transports publics, modes doux), le paysage et les espaces ouverts (agriculture, couloirs naturels). Ils devront permettre de valoriser le potentiel de développement économique du périmètre, dans une approche intégrée combinant urbanisation, mobilité, environnement et paysage.





Les propositions devront préserver et améliorer les aspects environnementaux afin qu'ils puissent générer un cadre de vie de haute qualité, dans une logique de développement durable et en cohérence avec les objectifs du Projet d'agglomération.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la poursuite des réflexions engagées dans les planifications territoriales (SCOT et plan directeur cantonal) et doit en améliorer la cohérence et la pertinence sous l'angle de la construction du Projet d'agglomération.

Pour prendre en compte le degré de maturité des différents projets d'infrastructures, il est envisagé deux étapes ou horizons de réflexion en fonction de la mise en service des équipements.

La réflexion sur le concept d'aménagement du périmètre d'étude doit amener de la cohérence à l'échelle du périmètre et tenter de répondre à certaines questions générales qui orienteront certainement la suite de l'étude :

- Quelles relations entretiennent le Chablais et l'agglomération genevoise ?
- Quelles mises en cohérence peuvent être proposées et dans quels domaines afin d'offrir un cadre de vie de qualité ?
- Quels sont les projets pouvant solliciter un financement du Fonds d'infrastructure de part leur impact positif sur le territoire suisse ?

Cette étude doit s'inscrire dans la continuité des études existantes et y apporter d'une part la plus-value d'une mise en cohérence à l'échelle du périmètre et d'autre part des propositions spatialisées du développement urbain. Selon le principe de l'économie d'espace, l'étude devra favoriser le développement des sites déjà urbanisés, en friche ou en développement en se fixant sur l'horizon temporel de 2030.

La 1ère phase d'étude, en cours actuellement, sera présentée lors des tables rondes du 6 février 2010 sous la forme d'un concept général d'aménagement dont les plans et autres dessins devront représenter et présenter de manière argumentée les notions suivantes :

- Prendre en compte des valeurs agricoles, paysagères et naturelles du périmètre d'étude en vue non seulement de les préserver mais également de les améliorer ;
- Distinguer dans la réflexion deux horizons (étapes) de mise en service des infrastructures routières et ferroviaires liées au désenclavement du Chablais en fonction du degré de maturité des différents projets ;
- Proposer un concept de mobilité à l'échelle du périmètre favorisant le report modal du transport individuel motorisé (TIM) vers les TC, mais assurant également une desserte adéquate des zones d'activité économiques (ZAE) par le rail et par la route. Les grands axes de mobilité douce (voie verte) seront organisés pour en assurer la cohérence au niveau de l'agglomération ;
- Travailler sur la cohérence d'un concept territorial, paysager et urbain sur l'ensemble du périmètre d'étude, favorisant la croissance maîtrisée dans les secteurs stratégiques (centralités) en relation avec le développement coordonné des transports, notamment des transports en commun (TC) ;



- Procéder à une vérification quantitative et qualitative des potentiels d'urbanisation (habitat et emploi) identifiés dans les centralités en respectant le principe d'économie d'espace (travail en densification dans les périmètres bâtis et extensions mesurées).

Echelles principale de rendu : de 1:25'000 à 1:10'000, si nécessaire 1:5'000 pour les vérifications et les propositions de composition urbaine sur les bourgs.

Suite à la discussion par le comité de pilotage et les tables rondes du concept général d'aménagement, une deuxième phase d'étude intitulée : « **Vérification des propositions d'aménagement des secteurs stratégiques** » sera lancée. Le travail de la deuxième phase devra approfondir les notions et propositions présentées lors du premier degré en tenant compte des remarques et demandes du comité de pilotage et du groupe d'appui de l'administration. En fonction de ces recommandations, il s'agira d'approfondir les notions suivantes:

- Préciser le concept d'aménagement des secteurs stratégiques, notamment Collonge-Bellerive, Thonon, Douvaine, Bons-en-Chablais, Sciez et Perrignier, en fonction des enjeux principaux identifiés lors de la phase 1, qu'ils soient paysagers, urbains, liés aux transports ou au développement économique ;
- Confirmer les hypothèses d'urbanisations retenues en précisant, si possible, les affectations, le bilan quantitatif des surfaces brutes de plancher et les types de déplacement induits, pour l'habitat et les activités économiques ;
- Proposer une organisation des réseaux de déplacement et des interfaces de transport (RER CEVA, bus, mode doux, voie verte d'agglomération, voiries structurantes, P+R, etc.) et préciser le niveau de l'offre en transport collectif et qualité de service ;
- Identifier et proposer les sites d'implantations des principaux équipements publics de niveau d'agglomération et leur niveau de rayonnement ;
- Vérifier que les précisions apportées au développement des secteurs stratégiques restent cohérentes par rapport au concept territorial d'ensemble élaboré dans la première phase.

Echelles principales de rendu : 1:5'000 (éventuellement 1:2'000) sur les secteurs stratégiques définis à l'issue de la phase 1, et 1:25'000 pour la présentation des évolutions du concept général.

En fil rouge de la réflexion, il a été demandé au mandataire d'esquisser comment pourrait se développer le périmètre d'étude en faisant l'hypothèse d'une société limitant au maximum l'utilisation des énergies fossiles, principalement dans le domaine des transports:

- Quelle en serait l'impact sur les formes urbaines ?
- Comment se construiraient les échanges, le développement économique et la mobilité dans le périmètre ?
- Quelles hypothèses peuvent être faites sur le mode de vie ?

Cette réflexion sur une société « post-pétrole » se déroule en parallèle du projet d'aménagement du territoire et vient apporter un éclairage différent sur les options envisagées et les choix proposés.